



SIMPLÉ
SÉANCE du 06 février 2023

Yannick CLAVREUL
047

L'an deux mille vingt trois, le 06 février à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 1er février s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-
MM Anita GENDREAU, Jean-Claude CHARLES, Sophie MAILLET, Virginie PORNIN et Gwénaëlle PLANCHAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM Rémi TROTTIER (excusé), Virginie GUILLET et Damien CORNABAS.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Virginie PORNIN.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	08
	Votants :	08

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.
Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

- Commerce Le Cheval Blanc : planning, maintien de l'activité pendant les travaux, financement
- Logements apprentis : compte-rendu de la réunion de lancement du 6 février
- Aménagement du bourg : propositions d'aménagement paysager
- Projets 2023 (devis entretien terrain de football, remplacement chaudière mairie)
- Argent de poche 2023 : chantiers prévus

Compte-rendu des diverses commissions

Questions diverses

Commerce Le Cheval Blanc : planning, maintien de l'activité pendant les travaux, financement

Les travaux de réhabilitation et d'extension débuteront le 26 février 2023.

Afin de maintenir l'activité pendant la durée des travaux (estimée à 5 mois), il est proposé de louer des modules temporaires de restauration.

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Loxam, transmis par la communauté de communes du Pays de Craon, maître d'ouvrage en charge des travaux. Celui-ci comprend la location de 3 modules de 6m x2.5m et s'élève à 18 145.60 € HT.

Il est entendu que la location reste à la charge de la commune de Simplé, la communauté de communes ayant atteint le montant maximal de sa participation pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition trop élevée.

N'ayant pas connaissance du montant de la participation définitive qui devra être versée par la commune à la communauté de communes, le conseil municipal décide de revoir à la baisse cette proposition et ne souhaite pas délibérer sur ce sujet.

Logements apprentis : compte rendu de la réunion de lancement du 6 février

Une réunion de lancement des travaux s'est tenue le 6 février 2023 en mairie.
L'entreprise d'isolation Nat'Isol interviendra courant semaine 14.

Aménagement du bourg

2023/005 Opération Aménagement du bourg – volet paysager et installation d'un mur place de la mairie

A la suite des travaux de voirie réalisés en 2022 dans le centre bourg, Monsieur le maire informe le conseil municipal que plusieurs entreprises de paysagistes et d'aménagement ont été sollicitées pour :

- réaliser l'aménagement paysager ;
- poser un mur de clôture sur la place de la mairie afin de protéger les riverains des éventuelles nuisances sonores pouvant survenir à l'occasion de manifestations à la salle multiactivités

Il présente les propositions faites pour :

Aménagement paysager

	Total HT	Total TTC "20%
Maréchal Paysagiste - La Roche Neuville	6 115,74 €	7 338,89 €
Dobaire paysage - Athée	8 359,75 €	10 031,70 €
CREA'DESIGN AMENAGEMENTS Lemoine Tony - Cossé-le-Vivien	11 396,20 €	13 675,44 €

Installation d'un mur de clôture place de la mairie

	Total HT	Total TTC "20%"
Maréchal Paysagiste - La Roche Neuville	11 366,78 €	13 640,14 €
	Total HT	Total TTC "20%"
Dobaire paysage - Athée - offre 1 (antibruit)	13 180,00 €	15 816,00 €
	Total HT	Total TTC "20%"
Dobaire paysage - Athée - offre 2	11 642,00 €	13 970,40 €
	Total HT	Total TTC "20%"
CREA'DESIGN AMENAGEMENTS Lemoine Tony - Cossé le Vivien	10 616,25 €	12 739,50 €
	Total HT	Total TTC "20%"
SOLABAIE Pelluau SARL - Craon	14 893,67 €	17 872,40 €

Compte tenu des éléments exposés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** l'offre de la société **Maréchal Paysagiste**, d'un montant de 6 115.74 € HT soit 7 338.89 € TTC, pour l'aménagement paysager du centre bourg ;
- **Retient** l'offre de la société **Dobaire Paysage – offre 1 (antibruit)**, d'un montant de 13 180.00 € HT soit 15 816.00 € TTC, pour la pose d'un mur de clôture place de la mairie ;
- **Autorise** le maire à signer les devis correspondants et à engager les démarches nécessaires à l'exécution des travaux.

2023/006 Budget principal : Autorisation de dépenses N°1 avant adoption du budget primitif 2023

Monsieur le maire rappelle que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » et qu'il doit être précisé « le montant et l'affectation des crédits ».

Ainsi, il est proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

Opération 190 (Aménagement du bourg) – Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours

- **MARÉCHAL Paysagiste – La Roche Neuville** – Aménagement paysager - Végétalisation
Montant : 6 115.74 € HT soit 7 338.89 €
- **DOBAIRE PAYSAGE – Athée** – Création d'un mur antibruit Sonowall2
Montant : 13180.00 € HT soit 15 816.00 € TTC

Montant total : 19 295.74 € HT soit 23 154.89 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition précitée ;

- **PRÉCISE** que cette dépense vaut ouverture de crédits et sera reprise au budget primitif 2023.

Des devis pour la mise en enrobé des allées au cimetière ont également été demandés. Il est décidé pour l'instant de ne pas y donner suite.

Projets 2023

Un entretien du terrain de football sera réalisé, la chaudière gaz de la mairie sera remplacée. Des crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2023.

Argent de poche

Le chantier se déroulera du 3 au 17 juillet prochain. Des courriers seront envoyés aux jeunes concernés. Des personnes bénévoles pour l'encadrement devront être trouvées.

Compte-rendu des diverses commissions

Il est prévu le remplacement des jardinières au cimetière.

Questions diverses

Organisation du travail de Claire après le départ de Sarah Lemesle

M. le maire fait part au conseil municipal que suite à la démission de Sarah Lemesle, il est nécessaire de trouver un renfort pour seconder Claire Touratier dans ses tâches d'entretien des bâtiments et de gestion du restaurant scolaire / accueil périscolaire.

En effet, lors des périodes de location de salle, la charge de travail est conséquente. Il faut également pouvoir la remplacer en cas d'absence, notamment sur les temps de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Plusieurs solutions sont envisagées : embaucher un agent pour quelques heures par semaine, faire appel à une société d'entretien de bâtiments. Ces pistes restent à approfondir.

Subvention aux associations 2023

Un courrier a été envoyé aux présidents des associations. Un retour est demandé pour le 27 février.

Reversement taxe aménagement à la CCPC

Le principe de reversement obligatoire à l'EPCI dont la commune est membre a été supprimé, suivant l'article 15 de la 2^{ème} loi de finances rectificative pour 2022.

Prochaines réunions / manifestations / invitations :

- Séminaire développement du commerce en Pays de Craon – mercredi 8 février 20h00 salle murier Craon
- Aménagement RD 771 – réunion publique du CD 53 – Vincent Saulnier – jeudi 9 février 20h – salle hippodrome Craon
- Rencontres territoriales CCPC – mardi 14 février à 17h30 – salle du murier – Craon
- AG Cuma Denazé – vendredi 24 février 2023 à 10h15- salle communale Denazé
- AG Festival de l'humour – vendredi 3 mars à 20h – salle st Exupéry Cossé

Prochain Conseil Municipal : lundi 6 mars 2023 à 20h15

Séance levée à 22h23'.

SIMPLÉ

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 février 2023

Numéro d'ordre	OBJET
2023/005	Opération Aménagement du bourg – volet paysager et installation d'un mur place de la mairie
2023/006	Budget principal : Autorisation de dépenses N°1 avant adoption du budget primitif 2023

CONSEIL MUNICIPAL	
Yannick CLAVREUL, Maire	Présent
Anthony BARREAU, 1 ^{er} adjoint	Présent
Héliena FERRAND, 2 ^{ème} adjoint	Présente
Gwénaëlle PLANCHAIS	Présente
Jean-Claude CHARLES	Présent
Sophie MAILLET	Présente
Rémi TROTTIER	Absent excusé
Virginie PORNIN	Présente
Damien CORNABAS	Absent
Virginie GUILLET	Absente
Anita GENDREAU	Présente

Le secrétaire de séance

Virginie PORNIN

Le Maire

Yannick CLAVREUL

